



DU 27 MAI au 02 JUIN 2018

8ème Catalogne entre mer et montagne

		Pilote	Copilote
EQUIPAGE	Nom	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Prénom	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Adresse _____

Code postal _____

Ville _____

Téléphone _____

Club _____

Mobile _____

Mail _____

Véhicule :

Type :

Assurance :

N° Immatriculation :

TAILLE CHEMISE

PILOTE

COPILOTE

DU M au 3XL

ENGAGEMENT 1500 € + 87€ pour garage 2^{ème} voiture = 1587€

Bulletin à nous faire parvenir avant le 31 JANVIER 2018 Un chèque d'acompte de 800 €

Qui sera mis à l'encaissement le 15 FEVRIER

et un 2^{ème} chèque de 700 € + 87€

Qui sera mis à l'encaissement le 15 AVRIL

à l'ordre de TEAM LANCY V6+

Ce prix comprend : engagement, hébergement hôtel 4*, repas, garage fermé pour les voitures et les remorques, carnet de route, plaques de voiture, visites.

Si désistement avant 15/04/2018, remboursement intégral.

Après cette date, l'organisation retiendra 650€ pour frais engagés.

Adresser le règlement à: TEAM LANCY V6+ 44 Rte de Salindres France 30340 St Privat des vieux

L'inscription à la concentration ne sera prise en considération qu'à la réception du paiement et implique l'adhésion au règlement ci joint. Aucune contestation ne sera admise.

je déclare décharger l'organisation de toutes responsabilités découlant de l'usage de ma voiture durant la manifestation pour les dommages corporels et/ou matériels que ce soit.

Signature précédée de la mention : lu et approuvé bon pour acceptation.



CATALOGNE 2018

team.lancy@sfr.fr 00 33 6.46.41.08.59

REGLEMENT :

VOITURES ADMISES : ALPINE, PORSCHE, LOTUS ET TOUS MODELES A TENDANCE SPORTIVE

DEPUIS LES ANNEES 1980 A NOS JOURS

ARTICLE 1 : Le véhicule participant à la manifestation doit être assuré, avec assistance et aucun recours ne pourra être formulé envers les organisateurs.

ARTICLE 2 : Le conducteur doit être en possession de : permis de conduire, carte grise du véhicule, attestation d'assurance et vignettes adéquates, une roue de secours, deux triangles de signalisation et deux gilets de sécurité, un extincteur.

ARTICLE 3 : Balade touristique sur routes ouvertes à la circulation : vous devez respecter à la lettre le code de la route.

ARTICLE 4 : En renvoyant l'engagement, vous acceptez les conditions : de paiement, d'hébergement et de restauration proposées par l'organisation. En cas de contestation de la part d'un concurrent, celui-ci sera prié de quitter immédiatement la manifestation.

ARTICLE 5 : Au départ de chaque journée, des indications vous seront données pour les heures à respecter

ARTICLE 6 : dans les villages traversés, maintenez une vitesse 10KMH inférieure à celle indiquée

ARTICLE 7 : Prévoir vos cartes européennes de santé, les demander à la Sécu au moins un mois avant votre départ

ARTICLE 8 : Le tutoiement est de rigueur.

ARTICLE 9 : Le GPS n'est pas recommandé, le carnet de route est plus efficace !

ARTICLE 10 : N'oubliez pas vos maillots de bain

ARTICLE 11 : Les organisateurs se réservent le droit d'accepter ou de refuser, sans justification, toute demande d'engagement.

BONNE ROUTE

Soyez respectueux des autres pour que nous maintenions ce genre de manifestations

Signature :

TEAM LANCY V6+

44, Route de Salindres F. 30340 Saint Privat des Vieux .France
Port : 0033 646 410 859